

COMMUNE DU DEVOLUY
Commune du Dévoluy
Département des Hautes-Alpes

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 avril 2022
PROCESVERBAL

L'an deux mille vingt-deux et le 20 avril à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date 16 avril 2022, s'est réuni en session ordinaire, en la Mairie principale du Pré, sous la présidence de Marie-Paule ROGOU, maire en exercice.

Présents : Alain Manivel, Hugo Serres, Fabien Serres, Jean-Marie Prayer, Benoît Ginon, Laurent Celce, Marie-Paule Rogou, Amélie Marriq

Excusés : Cécile Lapeyre (pouvoir donné à Fabien Serres), Véronique Filippi (pouvoir donné à Benoît Ginon), Marie-Jo Cayol,

I- Désignation du secrétaire de séance :

Fabien SERRES est désigné secrétaire de séance.

Avant que ne débute l'explication des budgets Alain Manivel souhaite que soit fait un point sur les démissions au sein du conseil municipal.

Mme le Maire répond qu'à ce jour elle a reçu en mairie 4 démissions ; celles de :

- Elodie Chaix
- David Sarrazin
- Régis Serres
- Thibaut Imbert

Jean-Marie Prayer fait part de sa décision de démissionner également du conseil municipal au terme de cette séance.

Mme Le Maire explique que suite au résultat des votes lors du conseil municipal du 13 avril dernier elle a rencontré le Secrétaire Général de la préfecture des Hautes-Alpes. Ce dernier lui a proposé de représenter les budgets dans un délai de 3 jours.

Alain Manivel demande si quelque chose a été modifié dans le budget depuis le 13 avril.

Marie-Paule Rogou répond par la négative puisqu'il n'y a pas eu de remarques sur le fond du budget lors de la séance précédente.

Alain Manivel dit que beaucoup de rumeurs ont circulé dans le Dévoluy sur les conséquences d'une mise sous tutelle de la commune. Selon lui cette pratique ne changerait rien.

Mme le Maire souhaite mettre un gros bémol à cette affirmation. Lors de la gestion des finances d'une commune par la Chambre Régionale des comptes, les paiements des salaires et les remboursements d'emprunts ainsi que l'exécution des contrats sont assurés, le reste n'est pas considéré comme des dépenses obligatoires.

Alain Manivel souhaite que les budgets de la commune soient transmis à la Cour des comptes afin d'y être contrôlés.

Mme le Maire explique que les budgets sont systématiquement vus par la Cour des comptes dans la mesure où elle contrôle les comptes des trésoriers toutes les années. Par ailleurs elle affirme



qu'elle ne voit aucun inconvénient à ce que les budgets, même antérieurs, soient analysés.

Alain Manivel fait part de sa certitude que les conseillers municipaux présents ce soir au conseil ne comprennent pas tous les aspects budgétaires afin de procéder au vote de façon éclairée. Il regrette, en ce qui concerne le budget annexe du Centre de bien-être O'dycéa, qu'il n'y ait pas eu de débat organisé permettant de définir une réelle politique de développement. Il se demande de combien est le capital de la société.

Benoît Ginon : si des questions restaient en suspens au niveau des budgets, il aurait fallu les poser avant le conseil municipal. A sa création le capital de la SPL Buëch Dévoluy Exploitation était de 300 000€, il est aujourd'hui à 0€.

Marie-Paule Rogou confirme ces chiffres.

Alain Manivel ne comprend pas comment il est possible qu'une société ait un capital à 0€.

Marie-Paule Rogou explique que les grandes difficultés financières d'O'dycéa sont dues à la crise sanitaire, aux jauges qui ont été imposées et aux difficultés de recrutement des équipes. Le manque de personnel s'est d'ailleurs fait sentir dans beaucoup de secteurs saisonniers.

Effectivement vu les finances du centre la SPL devrait être en liquidation, cependant une compensation aurait été faite dans le budget principal de la commune. Le tribunal de commerce n'a pas souhaité demander un dépôt de bilan dans la mesure où aucun exercice comptable complet n'a pu être réalisé.

Alain Manivel à l'impression de devoir voter sans avoir tous les détails. Il craint que des factures de la SPL soient payées par la commune.

Mme le Maire s'oppose à cette affirmation gratuite et fallacieuse. La Commune a la charge du bâtiment qui lui appartient, de ce fait paye les factures se rapportant à la structure. Les factures liées au fonctionnement du centre de bien-être sont bien payées par la SPL.

Alain Manivel souhaite revenir sur les factures d'eau restées impayées qui représentent une somme importante due à la commune. Rien n'a été fait.

Mme le Maire explique que c'est un problème qui date, et qu'aujourd'hui de gros débiteurs ont fait faillite. Il est donc difficile de recouvrer ces sommes. C'est la trésorerie qui est maître des procédures de recouvrement.

Benoît Ginon signale son désaccord face au comportement accusateur dont fait preuve Alain Manivel à l'encontre de Marie-Paule Rogou. Le premier adjoint devrait être solidaire du maire. Ayant accès, en sa qualité de 1^{er} adjoint, aux dossiers il devrait avoir connaissance des informations qu'il juge nécessaires.

Laurent Celce regrette que le budget n'ait pas pu être préparé plus tôt. Le manque de DGS se ressent.

Alain Manivel approuve et dit que les votes de ce soir devront être assumés par les conseillers. Selon lui démissionner du conseil est courageux.

Benoît Ginon ajoute que rester au sein du conseil municipal est également courageux. Les votes lors de la dernière séance du 13 avril ont montré un découragement général et agi, l'espère-t-il, comme un électrochoc.

Amélie Marriq souhaite que les conseillers se recentrent sur l'ordre du jour.

Mme le Maire signale que les comptes de gestion n'ont toujours pas été reçus, les comptes administratifs ne peuvent pas être approuvés.

2- Vote du Budget Primitif 2022 – Budget Principal

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022.

Par cet acte le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif a été établi avec une volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
- de contenir la dette en évitant le recours à l'emprunt et à l'augmentation de la fiscalité communale,
- de proposer un budget d'investissement conforme à nos possibilités,

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Mme le Maire précise que le budget 2022 a été fait en cohérence avec celui de l'année 2021.

Mme le Maire explique :

Le Budget Primitif 2022 du Budget Principal présente une section de fonctionnement en équilibre à 8 886 361,69 € et une section d'investissement en équilibre à 6 662 997,84 €.

Section de fonctionnement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges courantes	2 293 454.00€	Produits des services, ventes	717 800.00€
Charges de personnel	2 271 800.00€	Impôts et taxes	2 540 000.00€
Atténuations de produits	209 00,00€	Atténuations de charges	50 000,00 €
Dépenses imprévues	18 045,69€		
Autres charges de gestion courante	787 612.00€	Dotations et participations	2 181 111.00€
Charges financières	160 000.00€	Autres produits de gestion courante	722 000.00€
Charges exceptionnelles	52 000.00€	Produits exceptionnels	6 500.00€
Dotations provisions semi-budgétaires	4 000.00€	Produits financiers	
Total dépenses réelles	5 795 911,69€	Total recettes réelles	6 217 411.00€
Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 723,00 €	Produits (écritures d'ordre entre sections	
Virement à la section d'investissement	3 069 727.00€	Excédent brut reporté	2 668 950,69€
Total général	8 886 361,69€	Total général	8 886 361,69€

Section d'investissement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement d'emprunts	891 850,00€	Virement de la section de fonctionnement	3 069 727,00€
Immobilisations incorporelles (études ou frais maître œuvre avant lancement de l'opération)	306 600,00€	Subventions	92 160,00€
Subventions d'équipement versées	100 000,00€	Dotations, fonds divers et réserves	1 369 247,69€
Immobilisations corporelles (travaux, acquisition etc)	1 884 160,00€		
Restes à réaliser dépenses	1 445 154,39€	Restes à réaliser recettes	2 111 140,15€
Résultat section investissement 2020 reporté	2 035 233,45€	Opérations d'ordre entre section	20 723,00€
Total général	6 662 997,84€	Total général	6 662 997,84€

Le détail des opérations est également présenté :

Opérations	Nouvelles dépenses	RAR 2021
Opé 20 Acquisition de matériel (véhicules, informatique, livres)	66 300,00 €	129 200,00€
Opé 25 Travaux sur réseaux	41 200,00 €	14 140,00€
Opé 27 Voirie communale	430 000,00 €	
Opé 28 Chemins ruraux	30 000,00 €	
Opé 32 Aménagement La Joue du Loup	200 000,00 €	
Opé 33 Aménagement Superdévoluy		
Opé 35 Aménagement villages et hameaux	75 000,00 €	25 000,00€
Opé 40 Bâtiments communaux	162 600,00 €	9 800,00€
Opé 41 Cabanes pastorales	150 000,00 €	68 400,00€
Opé 43 Eglises et Mère Eglise		672 200,00€
Opé 45 Centre sportif	427 500,00 €	12 138,00€
Opé 49 Signalétique	50 000,00 €	
Opé 50 VTT	12 000,00 €	
Opé 51 Activités pleine nature	14 000,00 €	
Opé 52 Espace Muséo		
Opé 55 Domaine nordique	70 000,00 €	
Opé 57 Aménagements stations	145 000,00 €	521 700,00€

➤ Vote du budget principal 2022 :

Le conseil municipal à 8 voix pour et 2 contre (Alain Manivel, Jean-Marie Prayer) APPROUVE le Budget Primitif 2022 du Budget Principal présente une section de fonctionnement en équilibre à 8 886 361,69 € et une section d'investissement en équilibre à 6 662 997,84 € pour un budget total de 15 549 359,53 €

03- Vote du Budget Primitif 2022 – Budget Annexe Eau Assainissement STEP

La section d'exploitation 2022 s'équilibre à 2 031 853.00€ et la section d'investissement est présentées en équilibre à 1 460 994.49€ pour un budget total de 3 492 847.49€

Section d'exploitation :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges à caractère général	828 700.00€	Ventes de produits, ...	1 059 770.00€
Charges de personnel	100 000.00€	Autres produits de gestion courante	33 000.78€
Atténuations de produits	100 000.00€		
Dépenses imprévues	65 000.78€		
Autres dépenses de gestion courante	21 000.00€		
Charges financières (intérêts emprunts)	70 000.00€		
Charges exceptionnelles	30 000.00€		
Total dépenses réelles	1 214 700.88€	Total recettes réelles	1 092 770.78€
Opérations d'ordre de transfert entre sections	219 159.68€		166 827.60€
Virement à la section d'investissement	597 992.54€	Excédent 2021 reporté	772 254.62€
Total général	2 031 853.00€	Total général	2 031 853.00€

Section d'investissement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Restes à réaliser 2021	287 328.70€	Restes à réaliser 2021	360 170.20€
Solde d'exécution reporté (R001)	187 263.57€	Solde d'exécution 2021	
Remboursement d'emprunts	188 900.00€		
Immobilisations incorporelles	32 000.00€	Réserves (R1068)	114 422.07€
Immobilisations corporelles	542 371.62€	Subventions	169 250.00€
Dépenses imprévues	56 303.00€	Virement section d'exploitation	597 992.54€
Opérations d'ordre entre sections	166 827.60€	Opérations d'ordre entre sections	219 159.68€
Opérations patrimoniales		Opérations patrimoniales	
		Solde d'exécution 2021	
Total général	1 460 994.49€	Total général	1 460 994.49€

Principales opérations prévues :

OPERATIONS	Montant HT
Travaux mise en conformité captages St Etienne	RAR 39 300.00€
Mise à jour schéma directeur Eau Potable	22 000.00€
Mise aux norme Les Combes	74 500.00€
Captages Sources du Lac et mise en conformité Mouchechat (dont 232 129€ en RAR)	287 529.00€

Remplacement compteurs d'eau	30 000.00€
Travaux d'assainissement (Enclus, eaux claires parasites...) dont 49 600€ de maîtrise d'œuvre en RAR	344 600.00€
Extension réseaux	40 000.00€

Benoît Ginon demande si la commune a reçu les subventions pour les micro stations.
Mme le Maire l'informe que c'est en cours au Département, et que le traitement des dossiers au sein de l'Agence de l'Eau est plus long.

➤ Vote du Budget Primitif du budget annexe Eau-Assainissement-STEP 2022.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE le Budget Primitif 2022 du Budget annexe Eau Assainissement STEP avec une section d'exploitation 2022 à 2 031 853.00€ et la section d'investissement à 1 460 994.49€ pour un budget total de 3 492 847.49€ en équilibre.

04- Vote du Budget Primitif 2022 – Budget Annexe Centre de bien-être O'dycéa

Ce budget annexe, créé en 2021, regroupe les dépenses réalisées par la commune pour la construction du Centre de bien être, et reprend également l'emprunt contracté et les subventions reçues.

Mme le Maire rappelle que considéré comme un service public industriel et commercial, la commune a transféré les actifs et passifs relatifs à la construction du centre au 01 janvier 2021. A ce jour la trésorerie de Veynes responsable de la gestion n'a pas effectué cette même démarche en temps et en heure, et se trouve mécaniquement dans l'impossibilité d'intégrer l'actif et donc de prendre en charge les amortissements et les emprunts.

Elle espère que la situation sera réglée rapidement.

Considérant ce fait, plus celui du rejet de la subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe de mars 2022, c'est une proposition de budget qui comprend un cumul de deux exercices.

La section d'exploitation s'équilibre à 660 428.66€, la section d'investissement à 504 102.67€.

Section d'exploitation :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Déficit N-I	79 700.14€	Ventes de produits, ...	0€
Charges de personnel	0€	Autres produits de gestion courante	0€
Autres dépenses de gestion courante	0€	Produits exceptionnels (compensation Budget principal)	406 154.00€
Charges financières (intérêts emprunts)	76 625.85€		
Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissement Biens)	483 124.37€	Opération d'ordre de transfert entre sections (amortissement subventions)	254 274.66€
Virement à la section d'investissement	20 978.30€		
Total général	660 428.66€	Total général	660 428.66€

Section d'investissement :

Le budget d'investissement regroupe :

- En dépense : le remboursement du capital de la dette, l'amortissement des subventions,
- En recettes : le virement de la section d'exploitation, l'amortissement des biens

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement d'emprunts	108 025.00€		
Déficit N-I	141 803.01€	Subventions	0.00€
		Virement section d'exploitation	20 978.30€
Opérations d'ordre entre sections	254 274.66€	Opérations d'ordre entre sections	483 124.37€
Total général	504 102.67€	Total général	504 102.67€

Mme le Maire explique qu'il n'y pas de budget prévu pour des dépenses. On ne devrait pas avoir de mauvaise surprise en ce qui concerne le bâtiment.

Elle précise également qu'O'dycéa est fermé du 18 avril à début juin.

Amélie demande si le centre sera ensuite ouvert en continu.

Mme le Maire explique qu'il sera ouvert en fonction du nombre de personnes recrutées, mais qu'il sera au minimum ouvert sur des week-end prolongés.

Benoît Ginon souhaite rappeler que sur 2 ans, le centre de bien-être a coûté 330 000.00€ /an

Marie-Paule Rogou explique qu'il s'agit de l'amortissement du bâtiment. Pour le moment aucune recette n'a été versée à la Commune par la SPL. A ce jour ce budget est un poids lourd pour la commune.

Benoit Ginon fait remarquer que le budget annexe créé fait bien apparaître le coût d'un tel bâtiment.

Marie-Paule Rogou est de son avis et dit que si un budget annexe était créé pour chaque bâtiment leur coût serait plus facilement lisible.

Laurent Celce et Hugo Serres pensent qu'il faudrait que le centre de bien-être soit davantage ouvert cet été.

Marie-Paule Rogou rappelle que le choix d'une ouverture partielle a été imposé (covid, jauge, difficultés d'embauche de personnel).

Alain Manivel demande pour quelles raisons ne peut-on pas former ou recruter une personne pour prendre la direction d'O'dycéa.

Laurent Celce rappelle qu'à l'ouverture du centre une personne était à la tête de l'équipe mais que nous n'avons pas su la garder.

Marie-Paule Rogou répond que le libre choix de la personne a été de quitter le centre.

Laurent Celce et Alain Manivel ne pensent pas que faire des économies en n'embauchant pas le personnel manquant soit une bonne solution. Il faut se rendre compte que l'absence de DGS notamment est un gros problème.

Marie-Paule Rogou explique que deux sessions de recrutement ont été menées pour l'embauche d'un DGS. La seconde avait porté ses fruits cependant si le DGS retenu ne donne finalement pas suite il faudra lancer une 3^{ème} session de recrutement.

➤ Vote du Budget Primitif du budget annexe Centre de Bien-Etre O'dycéa 2022.

Le conseil municipal APPROUVE, avec 3 voix pour (celle du maire est prépondérante, Véronique Filippi, Cécile Lapeyre), 3 voix contre (Jean-Marie Prayer, Alain Manivel, Benoit

Ginon) et 4 abstentions (Fabien Serres, Hugo Serres, Laurent Celce, Amélie Marriq) le Budget Primitif 2022 du Budget annexe ODYCEA Centre de Bien Être avec une section d'exploitation en équilibre à 660 428.66€ et une section d'investissement en équilibre à 504 102.67€.

05- Vote du Budget Primitif 2022 – Budget Annexe Lotissement Les Lapiaz

Aucune activité n'est prévue sur ce budget. Si une vente a lieu, une Décision Modification sera proposée au conseil.

Mme le Maire rappelle que les ventes ayant été délibérées en 2021 n'apparaissent pas car pas encore actées auprès du notaire en charge de la vente de ce lotissement. Elle rappelle que des projets d'actes ont été envoyés dans le mois d'avril 2022 et que de ce fait les ventes devraient pouvoir se finaliser.

Dépenses de fonctionnement : 167 896,78 € dont 5,36 € au chapitre 65 et 167 896,42 € opérations d'ordre

Recettes de fonctionnement : 167 896,78 € dont 167 896,42 € opérations d'ordre et 0,36 € résultat reporté 2020

Dépenses d'investissement : 167 896,42 € opération d'ordre

Recettes d'investissement : 167 896,42 € opération d'ordre

➤ Vote du Budget Primitif du budget annexe Lotissement LAPIAZ 2022.

Le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité le Budget Primitif du budget annexe Lotissement LAPIAZ 2021 exposé.

06- Vote des taux des Taxes Directes Locales

➤ Vote des taux : dans le cadre de la mise en application de la suppression de la Taxe d'habitation pour les résidences principales, la commune va recevoir à titre de compensation une partie de la taxe sur le Foncier Bâti qui était perçue par le Département. Le taux de la taxe sur le Foncier bâti 2022 voté par la commune en 2022 comprend donc le taux communal 2020 plus le taux départemental 2020. Pour éviter des surcompensations c'est-à-dire que la commune ait un produit supérieur à ce qu'elle recevait en 2017 (année référence), l'État a mis en place un système de coefficient compensateur. Au final la commune du Dévoluy ne percevra qu'un montant équivalent à la taxe d'habitation perçue sur les résidences principales en 2017 et le solde sera reversé à l'Etat.

Taux 2022 devant être votés sont les taux de 2021:

- Taxe sur le Foncier Bâti : 42,96 % (dont taux départemental : 26,10%)
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 85,59 %

La commune perçoit en 2022 pour 1 300 000.00€ de fiscalité directe.

Le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité le montant des taux proposés ci-dessus.

Levée de la séance : 21h00



Le Maire,
Marie-Paule Rogou
Marie-Paule ROGOU

La Secrétaire de séance
Fabien Serres
Fabien SERRES